

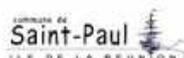
# Protocole d'observation et d'intervention des vigies dans le cadre de la mise en place operationnelle de VRR



• Réunion •

## VIGIES REQUINS RENFORCÉES

Ce document a pour objet de définir un  
protocole d'observation et d'intervention sur  
les spots de surf de la commune de St Paul.



# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	p.3
Public : .....	p.3
Objectif : .....	p.3
<b>Inventaires des risques et analyse</b> .....	p.4
<b>Moyens matériels</b> .....	p.4
<b>Moyens humains</b> .....	p.5
<b>Compétences pour le recrutement</b> .....	p.5
<b>Organisation humaine</b> .....	p.6
<b>Déploiement opérationnel</b> .....	p.6
Zonex et PRS .....	p.6
Planning prévisionnel hebdomadaire de déploiement .....	p.6
Choix du site .....	p.7
Phase préparatoire .....	p.7
Pré-requis au déploiement du dispositif (check-list) .....	p.7
Début de session .....	p.8
Déroulement des opérations .....	p.10
Alerte requin .....	p.10
Attaque de requin .....	p.10
Fin de session .....	p.10
Organigrammes d'intervention .....	p.11
Description des sites et signalétique .....	p.12
<b>Documents annexes</b> .....	p.13

# Protocole d'observation de spots de surf et d'intervention des vigies renforcées

## Introduction

**Il s'agit d'établir un protocole d'observation des spots de surf afin de détecter une présence de requins et d'en alerter les pratiquants. Ce protocole est renforcé par des outils technologiques innovants dans le cadre de la mise en place opérationnelle de VRR et s'insère dans le plan global de réduction du risque requin à la Réunion.**



## Public

Ce dispositif est autorisé à titre expérimental au profit exclusif des membres du pôle espoirs, de la Ligue Réunionnaise de Surf (LRS), de leurs partenaires d'entraînement : l'ensemble des sportifs de la liste ministérielle (haut niveau national et espoir) et les stagiaires du pôle (listés par la fédération française de surf et le ministère de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale sur proposition de la L.R.S) et des licenciés compétition de la ligue réunionnaise de surf (licence FFS en règle).

## Objectif

### L'OBJECTIF DE CE PROTOCOLE SE DÉCLINE EN TROIS ACTIONS :

- 1. Observer** : observation active et sous marine par des moyens de vidéos surveillance et des vigies.
- 2. Alerter** : déclenchement de signaux sonores (corne de brume, sifflets) et visuels (fumigènes) en cas d'observation ou de contact avec un animal potentiellement dangereux.
- 3. Evacuer** : organisation de l'évacuation de la zone après une alerte.

### TROIS TYPES DE DÉPLOIEMENTS VISÉS :

- 1. Les entraînements** : observation active et sous-marine par un dispositif technologique de vidéos surveillance et des vigies des sessions encadrées dans le cadre des entraînements du pôle espoirs Surf Réunion et des sportifs de haut niveau.
- 2. Sessions surveillées** : observation active et sous-marine par un dispositif technologique de vidéos surveillance et des vigies des sessions surveillées des licenciés compétitions listés.
- 3. Compétitions** : observation active et sous-marine par un dispositif technologique de vidéos surveillance et des vigies des manifestations fédérales organisées par la LRS.

Les groupes seront composés d'un maximum de 24 pratiquants par créneau. Ils auront tous signés la notice d'information (documents annexes), et assistés au briefing général sur le fonctionnement de la ZONEX.

Ce dispositif d'observation aquatique associé à une procédure d'intervention apporte un soutien permanent sur terre et dans l'eau lors de la pratique du surf sur les spots de surf.

Les vigies renforcées interviendront sous la tutelle d'un responsable général et/ou d'un responsable d'équipe, qui gardera toute responsabilité du choix des conditions de pratique (cf organigramme p.5).

Un responsable désigné des vigies devra à chaque début et fin de surveillance, informer le CROSS via VHF ou GSM de leurs heures et lieux d'action. Il tiendra à jour une fiche de renseignement de la session appelée « fiche opération VRR ».

## Inventaires des risques et analyse

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE INSPIRÉES DU DOCUMENT LES 10 COMMANDEMENTS DU SURFEUR À LA RÉUNION EN ANNEXES :

- Pratiquer après 9h du matin et avant 15h
- Ne pas pratiquer en eaux troubles ou en présence d'eau douce (voir les conditions de visibilité p.7)
- En cas de saignement : évacuer le blessé, le plus rapidement possible
- Surveiller la colonne d'eau derrière le pic et les zones de remontées à la rame
- Être en communication avec le CROSS pour recevoir et donner les alertes « Présence Requin »
- Les vigies doivent fonctionner au minimum en binôme.



## Moyens matériels

### EQUIPEMENT DES VIGIES REQUIN ET DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN :

#### Vigies équipées de :

- Palmes, masque, tuba (PMT) et combinaison adaptés à leurs missions
- Un lycra portant dans le dos, l'inscription « Vigies »
- Un débordoir ou le cas échéant une arbalète de couleur sombre (noire) munie d'une flèche mouchetée et soudée. Une rondelle d'un diamètre minimum de 2 cm est fixée à son embout. Aucune mouche amovible n'est autorisée.
- Une bouée de signalisation de couleur orange avec la mention visant à signaler l'évolution de chaque binôme de vigies.
- Un Sifflet mer, garrot et couteau.

#### Pratiquants et encadrement identifiés par :

- Un lycra ou un t-shirt portant le logo de la Ligue Réunionnaise de Surf (LRS).

#### Moyen nautique type semi rigide « soutien vigies » équipé de :

- Moyens de communication tel que VHF, téléphone portable
- Corne de brume, fumigènes
- Trousse de premier secours complète avec garrots
- Une paire de lunettes polarisées et de jumelle étanche
- Mât et drapeaux de signalisation.

#### Une tente surveillance / information / secours située sur le rivage :

- Moyens de communication tel que VHF, téléphone portable
- Corne de brume, fumigènes
- Trousse de premier secours complète avec garrots, DSA et oxygénothérapie
- Une paire de lunettes polarisées et de jumelle étanche
- Mât et drapeaux de signalisation
- Panneau d'information avec une signalétique spécifique (en annexes).

L'utilisation des VHF marines ou de GSM est déterminante dans le projet. Ce moyen de communication interne aux vigies, sert aussi à diffuser en temps réel des informations au CROSS Réunion, gestionnaire du recensement des observations de squales. La VHF ou le GSM sera aussi le vecteur de diffusion de messages d'information et d'alerte émanant du CROSS.

En ce qui concerne la trousse de secours, il s'agit de constituer une trousse utilisable par un sauveteur/secouriste qui comprend : couvertures de survie, garrots de toutes tailles, antiseptique, tampons hémostatiques, tampons compressifs, bandes stériles, compresses stériles, gants stériles, un DEA et du matériel d'oxygénothérapie.



## Moyens humains

### ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE :



## Compétences pour le recrutement

### VIGIES RENFORCÉES

1. Priorité aux vigies ayant travaillé pour la LRS et ses clubs affiliés, formés par l'Ecole Réunionnaise d'Apnée en collaboration avec le CRESSM et la LRS.

2. Candidats à l'aise dans le milieu marin (bonne connaissance) et ayant une bonne condition physique : de préférence des candidats pratiquants l'apnée ou éducateurs (BE ou BP surf) ayant perdu leur emploi ;

### PRÉ-REQUIS ET FORMATION DES VIGIES

#### Pré requis :

- Certificat médical, acuité visuelle, licence FFESSM et FFS
- Signature de l'information sur les risques du métier.

#### Formations:

- Formation à l'observation aquatique CRESSM (techniques d'apnée pure et formation théorique, initiation au maniement de l'arbalète/débordoir, formation à l'observation de spots).
- Recyclage à la surveillance aquatique CRESSM.

### OPÉRATEURS EMBARQUÉS ET TERRESTRES

Les personnes qui exerceront des missions embarquées et terrestres de surveillance, de premiers secours ou de pilotage seront recrutées par la LRS sur la base de contrats d'avenir (Dispositif d'emplois aidés d'un an renouvelable). Une priorité sera donnée aux personnes justifiant des diplômes et compétences dans les différents postes déployés (permis mer, PSC1, compétences en informatique, électronique).

2 administratifs exerceront des missions de secrétariat et de comptabilité sur la base de contrats d'avenir (Dispositif d'emplois aidés d'un an renouvelable).

### PRÉ-REQUIS ET FORMATION DES OPÉRATEURS

#### Pré-requis :

- Certificat médical, acuité visuelle

#### Formations :

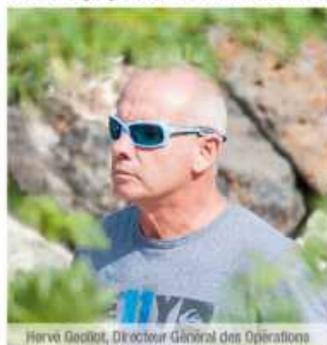
- PSE1, permis mer, formation aux outils technologiques.

## Organisation humaine

### UNE ÉQUIPE EST COMPOSÉE AU MINIMUM DE :

- Sur l'embarcation soutien vigies : un responsable d'équipe et un pilote.
- Sur l'embarcation « technologique » : un opérateur et un pilote.
- Dans la tente sur le rivage : un secouriste et un opérateur de surveillance technologique.
- Dans l'eau : le nombre de binômes Vigies correspondant à la situation géographique du spot intervenant sur des créneaux d'une heure trente maximum. Roulement des équipes de vigies toutes les une heure trente.

Cette équipe est évolutive en nombre en fonction de la configuration du spot.



Hervé Gedlot, Directeur Général des Opérations



Norbert Senecat, Coordinateur - Désarmement



Équipe de Vigies Immersés

## Déploiement opérationnel

### Zonex et PRS

Les ZONEX (zones d'expérimentation délimitées par 2 bouées jaunes au large et 2 panneaux sur la plage) et les PRS (points de regroupement des secours) sont identifiés dans la commune de Saint-Paul dans le cadre de l'expérimentation (Cf. schémas en annexes).

St Paul : Aigrettes (pic droite/gauche) ; Brisants (gauche) ; Petit Boucan (gauche) ; L'ermitage droite et gauche.



### Planning prévisionnel hebdomadaire de déploiement

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Horaires	9h/15h	9h/15h	9h/15h	9h/15h	9h/15h	9h/15h	9h/15h

## Choix du site

Le responsable général des opérations et un des responsables d'équipe de vigies identifient un site potentiel pour le déploiement du lendemain en fonction des informations suivantes :

- Conditions météo du lendemain et conditions du jour
- Consultation des sites de prévision de vagues comme météo France Réunion (site officiel) et surfine (<http://www.surfine.com>) : taille des vagues, période, orientation, force du vent, couverture nuageuse...

Le matin du déploiement, un contact avec les vigies des différentes communes peut être établi pour affiner le choix du spot. Une dernière vérification des conditions de surf du site est préconisée depuis le bord avant de mettre à l'eau les embarcations. Une information de déploiement est communiquée aux services de sécurité et aux postes de MNS.

## Phase préparatoire

Une fois que l'embarcation vigies est en place sur site, le responsable général des opérations ou le cas échéant un des responsables d'équipe de vigies décide si les paramètres suivants permettent la pratique de l'activité :

- Visibilité horizontale sous l'eau supérieure ou égale à 10m (+/-2m).
- Visibilité verticale qui permet de voir le fond.

### Notion de visibilité :

10 m (+/-2m) est une distance minimale qui permet aux vigies d'assurer leur sécurité.

Cette distance sera mesurée à l'horizontale en utilisant un disque de Secchi dans la colonne d'eau derrière le point le plus haut de déferlement du pic. Cette mesure sera réalisée par un des responsables du dispositif.

### Perspectives d'évolution du dispositif (en option) :

Dans le cadre de leurs missions, les vigies pourront également effectuer des reconnaissances, des relevés de balises et des entraînements. Ils auront un rôle de prévention/sensibilisation : communication avec les pratiquants aux abords des spots de surf en collaboration avec les Médiateurs de Surveillance et de Prévention de l'association Prévention Requin Réunion sur la commune de St Paul.

Le cas échéant ce personnel pourra être associé au travail d'observations et de recueil de la base de données centralisée par le CROSS.

Une fois que l'embarcation technologique est amarrée derrière le spot (sur 8 à 10m de profondeur). Le responsable des opérateurs ou un de ses opérateurs qualifiés réalisent les relevés suivants :

- Relevé de la balise placée sur le mouillage
- Relevé de l'activité « instantanée » des requins marqués grâce à la VR100.

Le responsable général des opérations ou le cas échéant un des responsables d'équipe de vigies prend alors la décision de déployer le dispositif sur ce site ou d'annuler la session.

Dans le cadre de leurs missions, les vigies pourront également effectuer des reconnaissances, des relevés de balises et des entraînements. Ils auront un rôle de prévention/sensibilisation : communication avec les pratiquants aux abords des spots de surf en collaboration avec les Médiateurs de Surveillance et de Prévention de l'association Prévention Requin Réunion sur la commune de St Paul.

## Pré-requis au déploiement du dispositif (check-list)

- Présence du protocole ou Manex et des schémas de description du dispositif ;
- Présence de la Cartographie du site exploité et des accessibilités aux secours d'urgence (Zonex et PRS) ;
- Présence de l'affichage d'information au public ;
- Présence de la liste des numéros de secours ;
- Présence des acceptations écrites du risque par les usagers de l'opérateur ;
- Présence des identifiants des personnes à l'eau (groupe sanguin) : liste des vigies, pratiquants et encadrement de la session (fiche opération VRR) ;
- Rappel des règles de sécurité, d'urgence et de secours (briefing équipe et pratiquants) ;
- Comptage des vigies et des surfeurs ;
- Information auprès des services de sécurité et des services de secours de l'ouverture d'une session encadrée.
- Check list du dispositif matériel et humain (vigies et opérateurs) ;
- Vérification de l'équipement des surfeurs et de l'encadrement (lycra ou t-shirt portant le logo de la LRS).



## Début de session

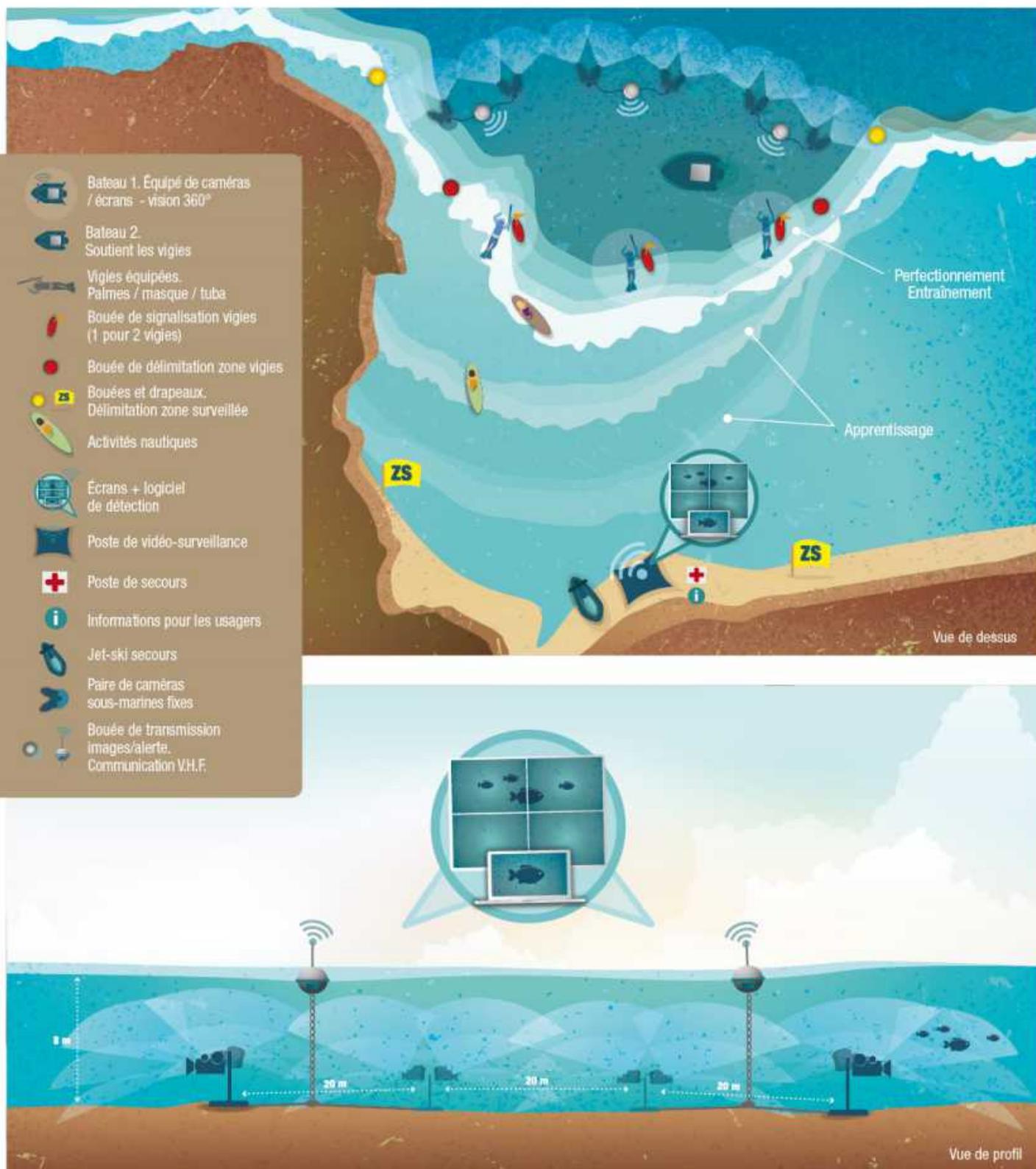
### Dispositif vigies renforcées - Phase 2



Les caméras sont déployées depuis le bateau (cf. schéma) et en fonctionnement. Les enregistreurs reçoivent les images et les envoient aux écrans de la tente PC par voix HF. Le matériel de secours est opérationnel ainsi que l'ensemble des opérateurs terrestres et embarqués.



**Évolution prévue au cours de l'expérimentation** (en fonction de la faisabilité et du temps de mise en place) :  
 déploiement des caméras sur environ 8m de fond avec l'embarcation fixée aux futurs mouillages (cf. schéma).



Les vigies rejoignent leur poste à la palme et se signalent par une bouée ou sont déposés par une embarcation (toujours signalés). Après une première ronde les binômes confirment ou infirment au responsable les bonnes conditions préalables à la mise en place d'une session. Lors des rotations, les vigies en place attendent que leurs remplaçants soient installés avant de quitter la zone.

La mise à l'eau des surfeurs s'effectue après que le responsable ait signalé que la zone est opérationnelle. Un drapeau vert sera hissé sur l'embarcation et sur la plage (Tente PC surveillance/information/secours). De plus, une signalétique spécifique devra être mise en place sur la plage afin d'informer le public des horaires et du déploiement du dispositif d'observation (Cf Panneau d'information au public p.15).

## Déroulement des opérations

Les vigies opèrent toujours en binôme ou en trinôme. Afin d'observer un spot, le nombre de vigies est fonction de la situation géographique du lieu. Ils « couvrent » leur zone respective suivant la configuration du spot. Ces zones sont délimitées par des bouées oranges et noires.

Ils se placent légèrement au large du spot pour ne pas gêner les surfeurs et prévenir les approches. Ils observent la colonne d'eau depuis la surface. Chaque binôme ou trinôme observe sa zone, secteur de 50 m, (ref. : Etude IRD 2014 Robert, Blaison, Soria...). Les vigies doivent rester attentives en permanence, avoir une observation circulaire régulière à la limite de visibilité. Un coup d'œil aux vagues, aux surfeurs à intervalles réguliers.

L'embarcation de soutien des vigies fait des allers et retours légèrement au large des binômes. Le responsable d'équipe peut replacer les vigies. L'embarcation est également un soutien logistique en cas de détection ou de tout autre problème.

## Alerte Requin

La signalisation de la présence d'un requin est faite par l'un des vigies à son binôme en reproduisant un aileron de requin avec sa main libre. Ce dernier suit le squala des yeux pour le localiser en permanence. L'autre vigie donne rapidement l'alerte en sifflant à l'aide du sifflet marin autant de fois que nécessaire. Le responsable d'équipe relaye l'alerte à l'aide d'une corne de brume (coups brefs répétés) et déclenche 3 fumigènes. Il intensifie les allers et retours de l'embarcation soutien devant les vigies et les surfeurs. L'alerte peut également être transmise par les opérateurs embarqués ou terrestres suite au repérage d'un requin sur les outils vidéo avec les mêmes signaux. Les vigies se mettent alors dos à dos en tenant devant eux leurs sifflets et leur arbalète ou débordoir à l'horizontale.

Si le requin effectue des approches rapides et répétées, il sera repoussé avec l'arbalète ou le débordoir. Ils quittent la formation quand tous les usagers ont évacué le spot.

Ils rentrent à la palme ou en bateau, par binôme, en surveillant leurs arrières tour à tour.

## Fin de session

Elle est programmée mais peut être avancée si les conditions de visibilité se détériorent et sur décision du directeur des opérations. Dans ce cas, un drapeau jaune est hissé pour annoncer la dernière phase de session (dernier ¼ d'heure). Les moyens de signalisation de la session sont retirés et un signal est envoyé afin d'avertir de la fin de la session.

Les vigies attendent l'évacuation de la zone par les surfeurs encadrés avant de rentrer dans un repli collectif organisé ou d'être récupérés par le bateau.

## Attaque de requin

Une fois que l'attaque est signalée par un opérateur ou un vigie (coups de sifflet) le responsable d'équipe relaye l'alerte à l'aide d'une corne de brume (un coup long) et déclenche 2 fumigènes. L'alerte peut également être transmise par les opérateurs embarqués ou terrestres à la suite d'une détection ou un repérage extérieur de l'attaque avec les mêmes signaux. Le CROSS est contacté dès que l'alerte de l'attaque est donnée. Il provoque un départ réflexe du SMUR.

L'évacuation de la victime se fait selon son positionnement sur le spot (cf. schémas ZONEX/PRS) :

**1) À proximité des vigies (EVAC EX) :** les 2 vigies saisissent la victime et posent un garrot en cas d'hémorragie. Ils l'accompagnent jusqu'à l'embarcation de soutien et l'aident à la sortir de l'eau avec le responsable vigie. Ils montent dans l'embarcation qui va ensuite se diriger le plus rapidement possible vers la zone prévue à cet effet et « beacher » (Cf. schémas en annexes).

**2) À l'intérieur du spot (EVAC IN) :** la victime est sortie de l'eau soit par un binôme de vigies et/ou par les surfeurs (Cf. schémas en annexes).

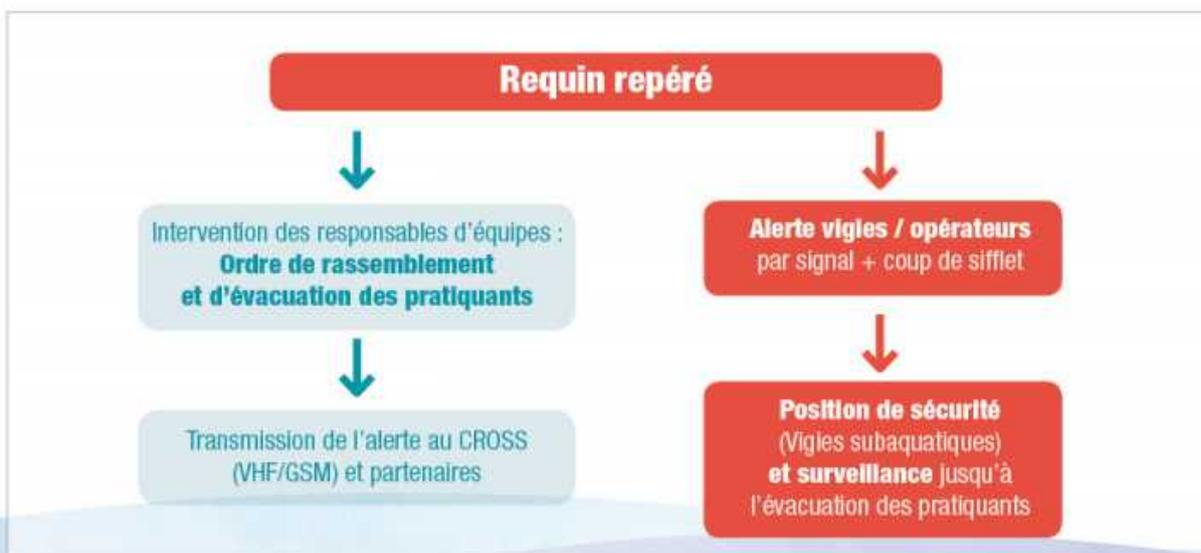
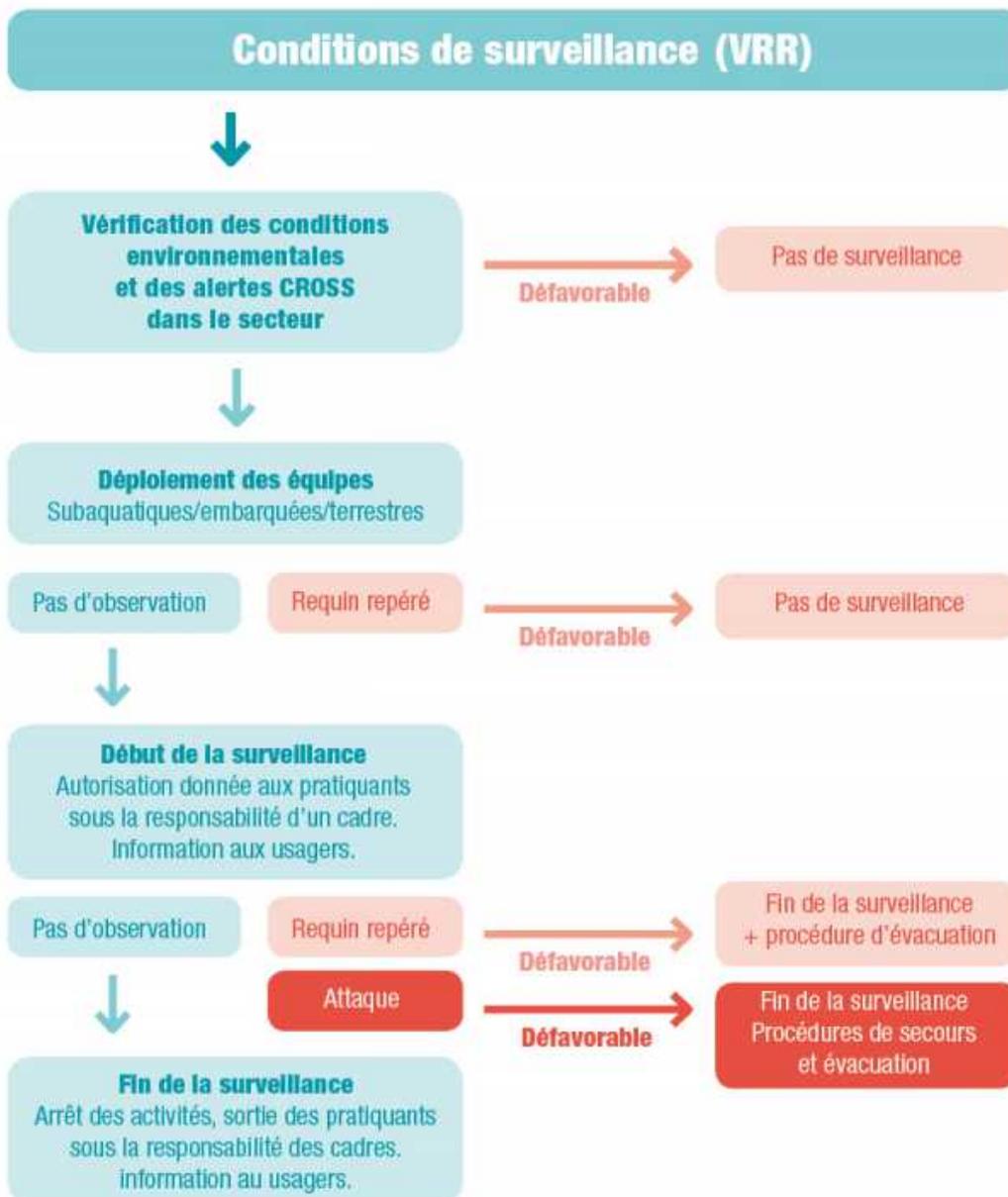
Dans le même temps, les autres vigies se mettent alors dos à dos et utilisent leurs sifflets en tenant devant eux leur débordoir ou arbalète à l'horizontale. Si le requin effectue des approches rapides et répétées, il sera repoussé avec le débordoir ou l'arbalète. Ils quittent leur poste quand tous les usagers ont évacué le spot. Ils rentrent à la palme ou en bateau, par binôme, en surveillant leurs arrières tour à tour.

Une fois sur le rivage, la victime est immédiatement prise en charge par une équipe de secouriste (VRR et/ou MNS). Un des secouristes est mis en liaison directe avec le médecin coordonnateur du SAMU. Ils effectuent les gestes de premiers secours en attendant la prise en charge du SMUR ou des pompiers.



## Organigrammes d'intervention

Les équipes de vigies renforcées interviennent selon les organigrammes d'intervention et de décision suivant :



## Description des sites et signalétique

Un panneau d'information au public sera placé sur au niveau de la tente PC :



### Informations aux usagers

#### Généralités :

Le dispositif déployé sur ce site est un outil d'observation expérimental proposé par la Ligue Réunionnaise de Surf (LRS) en collaboration avec ses partenaires et les services de l'Etat.

Ce dispositif est réservé aux usagers identifiables (port d'une tenue spécifique) et recensés. S'adresser au responsable du dispositif pour plus d'informations.

Deux dispositifs existent, le dispositif « mobile » est le plus fréquent et mis en place lors des manifestations, le dispositif dans sa version « site aménagé » est en cours de développement.

#### Horaires Prévisionnels

Du Mercredi au Dimanche de 9h00 à 15h00  
Possibilité d'ouverture le Lundi et Mardi suivant les conditions.

#### Conditions de déploiement

Réglementaires : Cf. arrêté ci-contre  
Environnementales : Visibilité horizontale > ou = à 10 m (<- 2m) marge d'interprétation objective de la mesure. Visibilité verticale doit permettre de voir le fond.

#### Coordination secours

Alerte VRR = CROSS = SMUR / SDIS

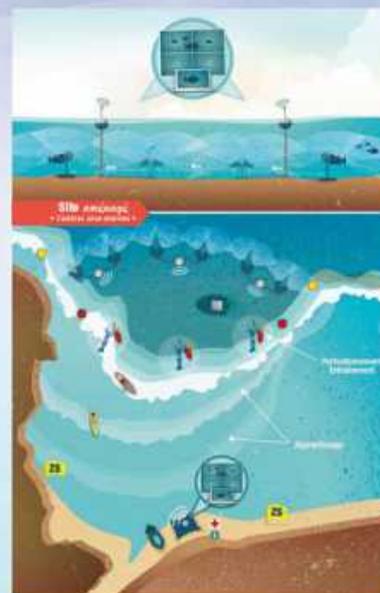
#### N° et Coordonnées équipe

Directeur des Opérations : 0692 04 90 18  
Chef des Vigies 01 : 0692 04 90 18  
Chef des Vigies 02 : 0692 19 04 23  
Chef des Opérateurs : 0692 47 62 29



#### Technologie et moyens humains

Le dispositif « Mobile » comprend une embarcation équipée de caméras sous-marines connectées à un enregistreur vidéo assurant la détection de tous les animaux en mouvement. Une embarcation de sécurité est également déployée en appui des vigies subaquatiques, ainsi que des pilotes d'embarcation et des secouristes.



Les Sites aménagés durablement, comprennent une ligne d'observation continue assurée par des caméras sous-marines associées à un logiciel de détection, géré par des opérateurs au sol. Une embarcation de sécurité est également déployée en appui des vigies subaquatiques.

#### Arrêté préfectoral n°187 du 13 février 2015

Article 2 : Ces activités ne peuvent se pratiquer dans des conditions définies par arrêté municipal que dans les zones suivantes :

- les lagons
- les espaces aménagés et surveillés hors lagons
- les zones d'expérimentation opérationnelle (ZONEX) dont l'accès ne pourra être ouvert qu'en cas de conditions environnementale adaptées et à condition que soient déployés des mesures de surveillance et d'alerte ainsi que des équipements spéciaux de réduction du risque requin, l'ensemble devant être formalisé dans le protocole annexé à l'arrêté municipal.

#### Arrêté Municipal n° AM 15040246 portant mise en œuvre d'un dispositif de sécurisation de la pratique des activités etc...

Article 1 : La pratique du surf et des activités nautiques utilisant la force motrice des vagues (surf, bodyboard, longboard et les disciplines associées) est autorisée à titre expérimental et jusqu'à nouvel ordre, au profit exclusif des membres du pôle espoir de la ligue de surf et de leur partenaires d'entraînement (listés par la fédération française de surf et le ministère de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale sur proposition de la Ligue Réunionnaise de Surf), sur les spots de surf de Boucan Canot, Roches Noires, les Algrettes et les Brisants (à l'exclusion de toutes autres zones et de toutes personnes étrangères au pôle espoir de la Ligue de Surf et de leur partenaires d'entraînement). Elle s'exerce dans le strict respect des conditions définies par le protocole établi à cet effet par la Ligue Réunionnaise de Surf (annexé au présent arrêté) et des conditions du présent arrêté.



## Documents annexes

### LIGUE REUNIONNAISE DE SURF



#### FICHE D'INFORMATION MINEURS SUR LE DISPOSITIF VIGIE REQUIN RENFORCEE (VRR)

<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Date de naissance :</b>	<b>Lieu :</b>
<b>N° Licence:</b>	<b>Club :</b>
<b>Adresse :</b>	<b>Groupe sanguin :</b>
<b>CP – Ville :</b>	
<b>N° TEL :</b>	
<b>GSM :</b>	<b>Mail :</b>

**EN CAS D'URGENCE, vous souhaitez que l'équipe d'encadrement prévienne:**

- |   |          |
|---|----------|
| <input type="checkbox"/> Nom , Prénom : | N° TEL : |
| <input type="checkbox"/> Nom , Prénom : | N° TEL : |
| <input type="checkbox"/> Nom , Prénom : | N° TEL : |

Je suis informé par la présente que le dispositif VRR ne peut garantir le risque 0.

Je m'engage à participer avec mon enfant au briefing du directeur de VRR ou de ses responsables concernant les règles de sécurité dans la ZONEX (zone expérimentale) avec en particulier les conduites à tenir en cas d'évacuation de la zone.

Je m'engage à respecter les consignes dictées par le directeur et son équipe. Je m'engage à rester dans la zone délimitée tout le long de ma session.

Je soussigné (e) Madame, Monsieur, Mademoiselle (1) .....père, mère, tuteur ou responsable légal (1) de l'enfant autorise l'équipe VRR à faire consulter voire hospitaliser mon enfant .....dans l'établissement le plus proche en cas de nécessité.

J'atteste également sur l'honneur que les renseignements fournis ci dessus sont justes.

(1) Rayer les mentions inutiles

Signature du responsable légal  
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Signature du licencié compétition de la FFS  
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »



## LIGUE REUNIONNAISE DE SURF



### FICHE D'INFORMATION MAJEURS SUR LE DISPOSITIF VIGIE REQUIN RENFORCEE (VRR)

<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Date de naissance :</b>	<b>Lieu :</b>
<b>N° Licence:</b>	<b>Club :</b>
<b>Adresse :</b>	<b>Groupe sanguin :</b>
<b>CP – Ville :</b>	
<b>N° TEL :</b>	
<b>GSM :</b>	<b>Mail :</b>

#### EN CAS D'URGENCE, vous souhaitez que l'équipe d'encadrement prévienne:

- |   |          |
|---|----------|
| <input type="checkbox"/> Nom , Prénom : | N° TEL : |
| <input type="checkbox"/> Nom , Prénom : | N° TEL : |
| <input type="checkbox"/> Nom , Prénom : | N° TEL : |

Je suis informé par la présente que le dispositif VRR ne peut garantir le risque 0.

Je m'engage à participer au briefing du directeur de VRR ou de ses responsables concernant les règles de sécurité dans la ZONEX (zone expérimentale) avec en particulier les conduites à tenir en cas d'évacuation de la zone.

Je m'engage à respecter les consignes dictées par le directeur et son équipe. Je m'engage à rester dans la zone délimitée tout le long de ma session.

J'atteste également sur l'honneur que les renseignements fournis ci dessus sont justes.

(1) Rayer les mentions inutiles

Signature du licencié compétition de la FFS  
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

